

L'accès à la nature pour tous, un enjeu d'actualité

MAI 2016 - N° 117

La pratique des sports de nature est en plein essor ; de nombreux pratiquants aiment, pour vivre pleinement leur expérience, s'équiper de GPS, montres, smartphones et autres objets connectés... tout en restant attachés à l'utilisation de la carte papier.

Et si nous tissions une continuité entre notre ordinateur, la carte et nos mobiles ? Et si la carte nous permettait d'accéder à l'information numérique la plus fraîche ? Et si nous pouvions préparer nos activités sur nos ordinateurs puis les retrouver sur nos mobiles et même les imprimer ? Et si nous pouvions échanger et discuter entre pratiquants de nos parcours ou de nos coups de cœur respectifs ? Et si nous pouvions partager nos passions dans nos communautés, dans nos associations, dans notre famille ? Qui d'entre nous n'a pas rêvé disposer de telles possibilités ? C'est l'ambition du portail [Espace loisirs](#), nouveau site web de l'IGN. Ses gènes sont ceux du service public : oui au partage, à la mutualisation des richesses de chacun, mais oui aussi au respect de la propriété intellectuelle, au respect de la vie privée et au respect du modèle économique de chaque partenaire. Dans le cadre de l'évolution de ses missions, l'IGN accompagne les territoires dans leur développement numérique y compris autour de la

valorisation des sports de nature et des lieux de pratique. Mener à bien cette mission ne pouvait se concevoir qu'avec des partenaires. En effet, si le métier

LE POINT DE VUE



Michel Ségard

DIRECTEUR DES PROGRAMMES CIVILS
DE L'IGN (INSTITUT NATIONAL DE
L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET
FORESTIÈRE)

premier de l'IGN est de produire la représentation du territoire français, il est aussi de son devoir de valoriser celui-ci à travers la mise en avant notamment des données de référence proposées par les fédérations sportives, les collectivités, les offices de tourisme, les parcs nationaux et régionaux. L'ambition commune est ainsi de proposer au grand public une information riche, de qualité, fiable permettant une pratique sereine des activités de nature.

Un exemple de partenariat : le Pôle Ressources National Sports de Nature (PRNSN) dispose d'une expertise et de ressources au service du développement des territoires et de la pratique du *Sport pour tous*. Dans ce cadre, la question de l'accès et de la praticabilité des sites est fondamentale. Le système [Suricate, tous Sentinelles des sports de nature](#), développé par le PRNSN en lien avec les fédérations sportives et les conseils départementaux, permet aux pratiquants de sports et de loisirs de nature de signaler les problèmes rencontrés sur le terrain. D'ici quelques semaines, l'*Espace loisirs* de l'IGN et *Suricate, tous Sentinelles des sports de nature* seront connectés afin que ce signalement soit possible directement via le portail national de l'IGN.

Au-delà du grand public, l'*Espace loisirs* permet aussi de donner de la visibilité aux professionnels qui constituent un écosystème économique (loueurs de matériel, accompagnateurs professionnels, hébergeurs, etc.) autour des sports de nature.

Randonneurs, cyclistes, adhérents et responsables d'associations, de structures de développement touristique, éditeurs, ce portail est le vôtre, alors venez écrire votre route et inspirer celle des autres ! ●

Pérenniser l'accès aux lieux de pratique : encore et toujours une priorité !

La pérennisation de l'accès aux Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) demeure une priorité tant pour les pratiquants que pour les territoires car dans bien des cas l'accès à la nature reste fragile. La récente réforme territoriale doit être l'occasion de promouvoir les avantages des sports de nature, à tous les échelons territoriaux, pour favoriser la pérennisation des ESI, en particulier via les documents d'urbanisme. Le dispositif Suricate, tous Sentinelles des sports de nature, joue aujourd'hui son rôle d'observatoire pour alimenter ces réflexions.

Suricate, observatoire de l'accès aux ESI

Lancé officiellement en 2014, *Suricate*, tous Sentinelles des sports de nature permet aux pratiquants de loisirs sportifs de nature de signaler les problèmes rencontrés sur le terrain.

Telles des sentinelles, ils facilitent ainsi les interventions des gestionnaires d'espaces naturels, des collectivités, des acteurs du mouvement sportif et de l'État au profit de la sécurité des pratiquants et de la protection de l'environnement. En retour *Suricate* est un moyen efficace de sensibilisation des pratiquants, le plus souvent autonomes dans leur pratique, aux règles et usages de bonne conduite dans la nature. Une relation gagnant-gagnant au bénéfice de la qualité des sites de pratiques.

Au-delà de cette fonction principale, *Suricate* est aussi un véritable observatoire de l'accès aux ESI. L'ensemble des informations saisies permet de connaître - au niveau national, par territoire ou par discipline - la nature des problèmes, les difficultés d'accès aux ESI, les solutions trouvées et les problèmes persistants. [Le bilan 2015 a été réalisé par le PRNSN](#). Parmi les éléments intéressants à retenir, on peut noter que sur 1 719 signalements l'accès au site était impossible dans 15 % des cas et difficile dans 35 % des cas.

39 % des signalements concernaient des problèmes de balisage et de signalétique, 36 % des atteintes à l'environnement, 19 % des problèmes de sécurité et 6 % des conflits d'usage.

La connexion de *Suricate* à l'Espace loisirs de l'IGN et la sortie de l'application mobile *Suricate* (juin 2016) devraient engendrer une augmentation du nombre de signalements qui permettra d'enrichir l'observatoire et de réaliser un bilan plus complet fin 2016. Car cette fonction d'observation permet aussi d'éclairer la politique publique en faveur du développement maîtrisé des sports de nature. Les indications issues de *Suricate* donneront des indicateurs sur la pérennisation de l'accès aux ESI souhaité par le législateur¹ avec la mise en œuvre des PDESI par les départements.

Pérenniser l'accès aux lieux de pratique : une priorité

La pratique des sports de nature se développe et de nouvelles activités apparaissent de manière régulière (kite surf, stand up paddle, slackline, marche aquatique côtière, raid multisport, trail...). La Loi du 6 juillet 2000¹ accompagne ce développement. Par ailleurs, les élus locaux s'appuient de plus en plus sur ces activités pour développer des stratégies territoriales. La politique

publique ne pouvait donc ignorer ce phénomène social de développement des sports de nature, tant les avantages de ces pratiques sportives sont importants (éducation, bien-être, mobilité douce, environnement, économie, tourisme...). Pérenniser l'accès aux ESI reste donc une priorité dont la mise en œuvre sur le terrain est souvent complexe. En effet, en dehors de l'accès au domaine public, l'accès à la nature demeure fragile dans la majorité des cas. Il repose sur des décisions par conventions (pour le domaine privé de l'État et des collectivités et pour les propriétés privées) quand elles existent. Cette faiblesse juridique et cette disparité de gestion sont largement pointées du doigt par les départements en charge des PDIPR et des PDESI².

Pour pallier ces difficultés, le PRNSN mène depuis plusieurs mois une réflexion portant sur la prise en compte des ESI dans les documents d'urbanisme³. Un objectif qui pourrait être facilité par la récente réforme territoriale.

1. Loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 intégrant les sports de nature dans le Code du sport (articles L311-1 à L311-6)

2. [Commissions et plans départementaux des espaces, sites et itinéraires. Restitution complète de l'enquête nationale 2013 \(voir p. 18\)](#)

3. [Lettre du réseau, n° 102, décembre 2014](#)

4. Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

5. Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République



La réforme territoriale, un contexte favorable pour créer du lien entre sports de nature, planification et documents d'urbanisme

La loi MAPAM⁴ et la loi NOTRe⁵ n'ont pas remis en cause la compétence des départements sur le développement maîtrisé des sports de nature. Toutefois, la montée en puissance des régions et des intercommunalités et l'arrivée de nouvelles métropoles doivent être l'occasion de sensibiliser chaque échelon territorial sur les enjeux relatifs aux sports de nature et sur la nécessaire préservation de l'accès aux ESI. Il est indispensable de communiquer au sujet de la compétence départementale exercée sur le PDIPR et le PDESI et de favoriser l'articulation de ces plans avec les autres plans et schémas existants ou en construction.

Au niveau régional, il s'agit principalement des Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui vont constituer le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. Au niveau intercommunal, il s'agit notamment des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Alors que les communautés urbaines et les métropoles avaient déjà la compétence pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la loi ALUR⁶ rend obligatoire le transfert de

cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération d'ici mars 2017. Ces acteurs qui sont de plus en plus engagés sur des politiques de randonnées et de sports de nature, vont donc devenir responsables de l'élaboration du PLUi. Un contexte qui pourrait favoriser la prise en compte des ESI aux différentes étapes de la construction du plan (rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durable [PADD], règlement...) à condition que les acteurs de l'urbanisme et ceux des sports de nature soient bien informés, se connaissent et puissent échanger.

Pour favoriser la rencontre des deux réseaux, le PRNSN organise le 22 juin 2016 au conseil départemental de la Drôme, une [journée technique nationale consacrée à la prise en compte des sports de nature dans les documents d'urbanisme](#). Après des interventions de cadrages sur le contexte législatif et juridique, des expériences et des propositions de prise en compte des ESI au niveau d'un PLU(i), d'un SCoT ou d'une charte de parc seront présentées. La question de la pérennisation de l'accès aux ESI via les outils de l'urbanisme sera également étudiée. Cette journée se veut être le point de départ de nouvelles collaborations au bénéfice des territoires et des pratiques sportives de nature. ●

EN SAVOIR PLUS



[Contacter le PRNSN](#)



[Suricate, tous Sentinelles des sports de nature](#)

LES BRÈVES

ACTUALITÉ

6^{es} Assises nationales des randonnées et activités de pleine nature, nous y étions

C'est à Saverne, au pied du massif des Vosges, les 26 et 27 avril dernier, que ce sont tenues ces assises regroupant 250 participants en majorité issus des collectivités et des structures de la FFRandonnée. Offre de services, retombées économiques, nouvelles technologies, enjeux juridiques ont été au cœur des débats - synthétisés par Luc Mazuel (géographe et maître de conférence). Il ressort avec force que si l'expérience vécue par les pratiquants d'activités de pleine nature est généralement positive, il est néanmoins indispensable de structurer l'offre de services autour de ces activités. C'est-à-dire qu'il faut développer la mise en tourisme de l'offre française de loisirs de nature.

www.idealconnaissances.com

ACTUALITÉ

La FFRandonnée change de président

Robert Azaïs a été élu président de la Fédération française de la randonnée pédestre. Il succède à Claude Hüe, présidente depuis sept ans.

www.ffrandonnee.fr

ACTUALITÉ

Une charte pour le Réseau des grands itinéraires pédestres

Lors de la clôture des 6^{es} Assises nationales des randonnées et activités de pleine nature, Robert Azaïs, président de la FFRandonnée, Guy Chaumerueil président de la *Grande Traversée des Alpes* et Christian Brochier, coprésident de l'association *Sur le chemin de R. L. Stevenson* ont signé la Charte du Réseau des grands itinéraires pédestres. Ils confortent ainsi leur volonté commune d'œuvrer à la structuration et à la qualification de l'offre de services autour des grands itinéraires pédestres emblématiques sur le territoire national.

ACTUALITÉ

35^e congrès des Réserves naturelles de France, nous y étions

Du 6 au 9 avril dernier, à Salavas (Ardèche), le congrès RNF a rassemblé plus de 300 participants venus de toute la France. Un atelier a été consacré à la gestion des activités sportives dans les réserves naturelles. Plusieurs expériences ont permis de découvrir des actions et les outils mis en œuvre par des réserves pour concilier la préservation de la biodiversité et la pratique des sports de nature. Les échanges ont montré la forte préoccupation des agents des réserves sur cette thématique et le besoin de partage et d'échange avec le réseau des sports de nature. Le PRNSN et RNF ont prévu de se revoir pour étudier les pistes de collaborations.

congres-reserves-naturelles-de-france.fr

ACTUALITÉ

Charte de la plongée en scaphandre dans les eaux du Parc national des Calanques

« La démarche d'élaboration de cette charte a réuni au cours de l'année 2015 le parc, ses partenaires [...] et les représentants des pratiquants associatifs et des professionnels de la plongée, dont la Fédération française d'études et de sports sous-marins, délégataire de l'État pour les activités subaquatiques et signataire d'une convention-cadre avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la Fédération sportive et gymnique du travail et l'Association nationale des moniteurs de plongée. Ce processus de construction commune a abouti à un texte approuvé par l'ensemble des participants le 29 février 2016. »

www.sportsdenature.gouv.fr

AGENDA
16 juin 2016
Inosport

L'évènement innovation sport, loisirs, santé, bien-être. Campus de la Brunerie, Viron (Isère).

www.inosport.fr

L'EXPÉRIENCE

L'accueil des sportifs de nature dans les forêts publiques



STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Office National des Forêts (ONF)



ENJEU

Accès aux espaces, sites et itinéraires



ÉCHELLE TERRITORIALE

Nationale

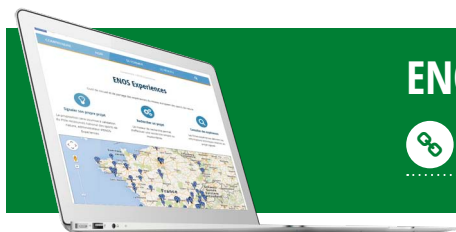
Largement ouvertes au public, les forêts domaniales et communales constituent des espaces privilégiés pour les loisirs et les sports de nature. Plus de 500 millions de visites à l'année dans les forêts françaises ont été comptabilisées lors de la dernière enquête nationale ! C'est beaucoup, d'autant que les forêts publiques concentrent la majorité de ces visiteurs.

Le défi pour les forestiers de l'ONF, chargés de la gestion des forêts publiques, c'est de concilier en permanence sur chaque massif forestier l'accueil des visiteurs avec la production de bois, la protection de l'environnement et la prévention des risques (incendies, avalanches, ensablement du littoral...).

La réussite passe par une meilleure compréhension mutuelle des usages et suppose aussi que chacun, dans sa pra-

tique, adopte un comportement responsable, respectueux des milieux naturels et des autres usagers, dont notamment les professionnels de la forêt.

Pour favoriser le dialogue et la concertation, l'ONF s'est rapproché des principales fédérations de sports de nature et a engagé un processus de conventionnement avec chacune d'entre elles. Ces conventions sont l'aboutissement d'échanges riches et animés pour partager et valider conjointement les bonnes pratiques en forêt. Pour faire vivre ces conventions, l'ONF s'appuie sur des réunions avec les fédérations et un réseau social d'entreprise qui facilite l'échange entre les agents de l'office, la mutualisation des bonnes expériences et la résolution des problèmes, car chaque forêt est particulière, et les conventions cadres ne peuvent pas tout définir. ●



ENOS EXPERIENCES



Découvrez toutes les expériences du réseau européen des sports de nature

LE TÉMOIGNAGE

Quelles sont les fédérations avec lesquelles l'ONF a signé une convention ?

Nous avons signé des conventions avec les fédérations françaises de randonnée pédestre, de cyclisme, de cyclotourisme, d'équitation, de course d'orientation, de spéléologie et de la montagne et de l'escalade. Les conventions précisent les règles générales qui vont s'appliquer en accord avec le Code forestier et les comportements qu'il sera nécessaire de respecter pour la pratique régulière des clubs, pour le balisage, pour les manifestations...

Comment ces conventions se déclinent-elles localement ?

Bien que plus précises que les premières versions, les conventions nationales actuelles ne font que fixer un cadre qui doit ensuite être discuté et décliné localement avec les acteurs des territoires, notamment sur les massifs forestiers à forts enjeux. Il convient de trouver à chaque niveau et dans chaque contexte les bonnes formules : schéma d'accueil du public pour organiser les pratiques, convention locale pour des projets partagés, initiative pour l'implication de bénévoles, outil de sensibilisation des pratiquants individuels, informations et messages diffusés sur les sites web, etc.

Si des difficultés persistent au niveau local et que des accords ne sont pas trouvés, je suis rapidement informée. Mon rôle consiste à favoriser le dialogue et la concertation ; mais il faut bien comprendre que l'ONF national ne donne pas d'injonctions à des responsables locaux qui connaissent bien les enjeux des forêts qu'ils gèrent !

D'après vous, quels sont les principaux problèmes liés aux sports de nature ?

Globalement la pratique se déroule sans problème car les pratiquants ai-



Anne-Marie Granet

RÉFÉRENTE NATIONALE À L'ONF
POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC

ment la forêt et ne viennent pas avec de mauvaises intentions. Mais il leur est parfois difficile de comprendre qu'ils sont dans un espace fragile et partagé avec de multiples acteurs : forestiers, chasseurs et autres pratiquants. Toute activité a un impact et des conflits peuvent exister. L'objectif des conventions est donc d'agir en amont et de cadrer la pratique. La difficulté reste de toucher des pratiquants qui sont majoritairement autonomes, comme l'a montré le volet consacré aux sports de nature de notre enquête nationale *Forêt et société*. Les actions telles que la charte *J'aime la forêt, ensemble protégeons la !*, doivent nous aider à faire passer des messages. Par ailleurs, les actions communes entre le réseau des sports de nature et le réseau des gestionnaires d'espaces naturels sont à préserver et à renforcer.

Dans certains cas, l'accès à la forêt publique peut-il être rendu payant pour des pratiques de sports de nature ?

Le principe général fixé par le Code forestier est de favoriser l'accueil du public. L'accès est donc le plus souvent libre (sous réserve de réglementation particulière) et gratuit. Le principe de gratuité est également valable pour la plupart des manifestations sportives locales qui doivent cependant faire l'objet d'une autorisation de l'ONF, et nous l'avons rappelé dans les conventions. Toutefois, dans le cadre de manifestations de grande ampleur, qui plus

est commerciales, l'ONF peut être amené à facturer des prestations à l'organisateur, liées à un travail d'état des lieux, de surveillance et d'interventions particulières pour l'aménagement.

Le financement des aménagements d'accueil en forêt est compliqué. Les collectivités sont nos principaux partenaires, notamment les départements. De nombreux itinéraires sont inscrits aux PDIPR et aux PDESI. Plus que l'investissement, c'est le suivi et l'entretien qui sont difficiles et comme beaucoup d'acteurs, nous connaissons une diminution des aides pour cet aspect essentiel. L'implication des acteurs sportifs est alors la bienvenue à l'image des bénévoles de la Fédération française de randonnée ou des brigades vertes pour le VTT. ●

EN SAVOIR PLUS



[Office National des Forêts \(ONF\)](#)



[Enquête nationale Forêt - Société 2015](#)



[Charte J'aime la forêt, ensemble protégeons la !](#)

AGENDA 25 et 26 juin 2016 Fête de la montagne

La Fête de la Montagne revient pour une 4^e édition. Rendez-vous le dernier week-end de juin pour profiter de plus de 300 événements sportifs et culturels sur la thématique montagne, partout en France. Plus de 10 000 personnes sont attendues pour cette nouvelle édition sous le signe du partage. Partout en France.

www.fetedelamontagne.org

JURIDIQUE

Le choc de simplification dans le sport

Le ministère chargé des sports s'est engagé dans la démarche de simplification, souhaitée par le Président de la République. Concrètement cela se traduit par l'ouverture de 4 chantiers représentant 30 mesures, dont 19 sont en vigueur à ce jour. La majorité de ces mesures, notamment celles relatives à la simplification de la vie des entreprises et des éducateurs sportifs, de la formation dans les métiers du sport et de l'animation et de la vie associative sportive, ont un impact direct sur l'activité des services déconcentrés. Une plaquette de présentation des mesures adoptées et à venir est en ligne.

www.sportsdenature.gouv.fr

KIOSQUE

Le développement des sports d'eau vive en France. Impact sur les milieux aquatiques

La mission (Conseil général de l'environnement et du développement durable et Inspection générale de la jeunesse et des sports) mandatée par les ministres en charge de l'écologie et des sports pour procéder à une expertise du développement des sports d'eau vive en France et de leurs impacts positifs et négatifs sur les milieux aquatiques a remis son rapport. Ce rapport délivre dix recommandations et met en avant des pratiques exemplaires que les pouvoirs publics ont tout intérêt à soutenir au niveau local.

www.sportsdenature.gouv.fr

AGENDA

31 mai au 2 juin 2016 Salon des maires et des collectivités locales

Des conférences dans la thématique Sports, tourisme, loisirs et culture dont les deux suivantes : Les colos, un atout pour les collectivités ; IGN et le PRNSN s'associent pour valoriser et protéger les espaces, sites et itinéraires de sports de nature. Paris.

www.salondesmaires.com



FORMATION

22 juin 2016

Journée technique sur la prise en compte des sports de nature dans les documents d'urbanisme

Cette journée sera le premier évènement national de rencontre et d'échange entre les acteurs du secteur de l'urbanisme et ceux du secteur des sports de nature. Des expériences et des propositions de prise en compte des Espaces, Sites et Itinéraires aux différentes étapes d'élaboration d'un PLU(i), d'un SCoT ou d'une charte de parc seront présentés. La question de la pérennité de l'accès aux ESI via les outils de l'urbanisme sera également étudiée. Les inscriptions sont ouvertes. Valence (Drôme).

www.sportsdenature.gouv.fr

Premier numéro de la collection Tableau de bord, cette infographie présente une série d'indicateurs nationaux relatifs aux sports de nature en 2015. Elle est déclinée par domaine : Emploi et Formation, Lieux de pratique, Pratiques et Pratiquants, Développement territorial.

www.sportsdenature.gouv.fr

Chiffres clés 2015 des sports de nature en France

